Note BIOCOM (83) 156 aux Bureaux Nationaux cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

REUNION DE LA COMMISSION DU 29 MARS 1983

432

1. MEMORANDUM GREC

M. Richard Burke a presente hier a la presse les propositions de la Commission qui sont resumees dans la P-30 ainsi que l'IP 122 qui constitue un guide d'une page. Les elements essentiels de la presentation de M. Burke ont ete repris dans la BIO 155 et le document lui-meme vous est expedie aujourd'hui meme par expres dans les trois langues disponibles français, anglais, grec.

2. LA COMMISSION DECIDE LE PARTAGE DES QUOTAS DE PRODUCTION ENTRE HOOGOVENS ET HOESCH

La Commission a tranche hier a propos d'un contentieux qui opposait depuis des mois les societes siderurgiques HOOGOVENS (Pays-Bas) et HOESCH (RFA), sur le partage d'un tonnage limite de production.

La difficulte est nee du "divorce" entre ces deux societes anciennement groupees dans la societe "ESTEL". Il restait a partager un quota de production de l'ordre de 5 a 6.000 tonnes par mois et par entreprise.

Il convient d'indiquer a ce propos que le volume de production global annuel cumule des deux entreprises oscille autour de 6 MILLIONS DE TONNES.

En depit d'efforts repetes de bons offices de la Commission europenne, les deux entreprises concernees par cette affaire n'ont pu se mettre d'accord sur une formule de partage.

La Commission a des lors pris ses responsabilites hier et a tranche dans cette affaire.

Aucun detail supplementaire ne peut etre fourni : nous vous rappelons que les quotas de production individuels des entreprises sont strictement confidentiels.

3. CHARBONS A COKE

A l'initiative du Vice-President DAVIGNON et comme elle l'avait annonce. la Commission a adopte le 29 mars une communication au Conseil concernant le nouveau regime des charbons a coke et cokes destines a la siderurgie de la Communaute.

Cette nouvelle action presente les caracteristiques suivantes :

- duree limitee a cinq ans (1984-1988)
- contribution financiere de la Communaute en faveur des echanges intra-communautaires de charbons a coke et cokes (6 Ecus par tonne au lieu de 3 actuellement)

- financement de la contribution par le budget general, ce qui repond a une demande ancienne du Par}ement europeen, soit 180 millions d'ECUS au total
- caractere degressif de l'intervention (le tonnage beneficiant de la contribution est limite a 10 millions de tonnes en 1984 et diminuera chaque annee de 2 mt). (voir aussi P-31)

4. PECHE ELARGISSEMENT

A l'initiative de MM. NATALI et CONTOGEORGIS, la Commission a adopte deux communications au Conseil sur le secteur de la peche dans les negociations d'elargissement, respectivement avec l'Espagne et le Portugal. Elle indique, sur la base d'une analyse du secteur de la peche dans les deux pays candidats. les lignes possibles d'une position de negociation communautaire. Cette initiative de la Commission devrait permettre d'engager prochainement les negociations dans ce qui est un secteur important et difficile des discussions avec l'Espagne et le Portugal, secteur ou tout travail avait ete bloque du fait de l'absence d'accord a l'interieur de la Communaute sur la politique commune a suivre. Il s'agit donc d'un PAS SIGNIFICATIF dans la negociation d'adhesion.

La negociation peche avec l'Espagne (et avec le Portugal, bien que dans une moindre mesure) sera delicate pour des raisons tout a fait objectives.

La capacite espagnole (800.000 tonnes par an) represente 60 % de la capacite des Dix (1.360.000 tonnes).

Le nombre des marins espagnols (111.000) correspond a 70 % des pecheurs des Dix (150.000).

Il existe un desequilibre considerable entre la capacite de peche de la flotte espagnole et les ressources nationales. Les Espagnols effectuent les deux tiers de leurs prises hors de leurs eaux.

5. MESURES ECONOMIQUES EXCEPTIONNELLES FRANCAISES (25.3.83)

Pronting do la Commission

Reaction de la Commission

La Commission a pris connaissance des grandes lignes du programme d'action adopte le 25 mars par le gouvernement français. Sans se prononcer sur le detail de ces mesures, elle estime, en première analyse, que ce programme est susceptible de contribuer au renforcement de la convergence a l'interieur de la Communaute et a la stabilite du Systeme Monetaire Europeen.

MATERIEL DIFFUSE DANS LE CADRE DU RENDEZ-VOUS DE MIDI

IP 125 - Bulletin petrolier

P 28 revisee - MCM

COM (83) 365 : Restructuration de la construction navale

Amities,

Manuel SANTARELLI / Compur 12h///